



COMMISSION ROYALE DES MONUMENTS ET DES SITES
KONINKLIJKE COMMISSIE VOOR MONUMENTEN EN LANDSCHAPPEN

Commune d'Etterbeek

Service Aménagement du Territoire - Urbanisme
Avenue des Casernes, 31/1
B - 1040 BRUXELLES

Bruxelles, le 20/02/2023

N/Réf. : ETB20264_704_PU **ETTERBEEK. Avenue de Tervueren, 66 - 66A - 66B - 66C - Rue**
Gest. : XX/XX **Bâtonnier Braffort, 35 (arch. Jacques Cuisinier)**
V/Réf. : 11662 **(= zone de protection de l'Hôtel de maître sis av. de Tervueren 64 ;**
NOVA : 05/AFD/1855886 **joutant l'ancienne clinique ophtalmologique du Docteur Coppez)**
PERMIS D'URBANISME : modifier les garde-corps en façade avant

Avis de la CRMS

Madame, Monsieur,

En réponse à votre courrier du 17/01/2023, reçu le 30/01/2023, nous vous communiquons l'avis émis par la CRMS en sa séance du 15/02/2023, concernant la demande sous rubrique.



© Brugis



© StreetView

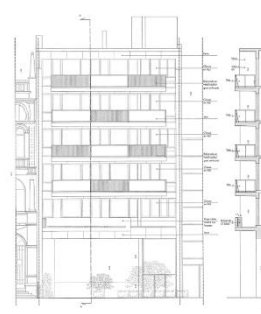
La demande porte sur un immeuble à appartements, conçu par l'architecte Jacques Cuisinier en 1959, qui est représentatif du style moderniste. Sa façade se caractérise notamment par des balcons filants avec un garde-corps en béton au 1^{er} étage et des garde-corps en métal et verre aux étages supérieurs. Elle présente également une alternance soignée de matériaux et de couleurs (accents noir et blanc).

Le projet porte sur le remplacement des garde-corps métalliques qui seraient en mauvais état par des nouveaux garde-corps qui font référence au concept d'origine tout en introduisant une nouvelle rythmique et une autre répartition entre les parties vitrées et les parties en métal (barreaux verticaux). L'ensemble des éléments métalliques seraient peints en gris anthracite. Il est par ailleurs demandé de renouveler le carrelage des balcons.

La CRMS n'est pas favorable à la modification de l'aspect de la façade existante qui est de belle qualité et marquée par une grande symétrie et une composition équilibrée et bien intégrée au style moderniste. Dès lors, elle ne souscrit pas à l'introduction d'une nouvelle répartition entre les parties vitrées et les parties en métal, ni



Détails des balcons © StreetView



Projet – extr. du dossier de demande

à l'introduction d'une teinte gris anthracite. Dans la mesure du possible, elle demande de restaurer la structure métallique d'origine tout en remplaçant si nécessaire le vitrage. Si la conservation des garde-corps n'était pas possible en raison des dégradations ou pour des motifs structurels ou de sécurité,

1/2

la CRMS demande de reproduire l'aspect et la configuration des garde-corps existants (matériaux, alternance parties vitrées et parties en métalliques, jeux de couleurs noir/blanc).

En ce qui concerne la rénovation du revêtement de sols des terrasses, la Commission encourage le demandeur à mettre en œuvre un carrelage similaire à celui d'origine.

Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.



G. MEYERROOTS
Secrétaire-adjointe



C. FRISQUE
Président

c.c. : csmets@urban.brussels ; mkreutz@urban.brussels ; hlelievre@urban.brussels ; bnlemmens@urban.brussels ; aberry@urban.brussels ; urbanisme@etterbeek.brussels ; crms@urban.brussels ; protection@urban.brussels ; lleirens@urban.brussels